

# PROCES VERBAL

## CONSEIL ADMINISTRATION – 7 décembre 2021

---

Nombre de présents : 17

Secrétariat de séance : Equipe de direction

### AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du procès verbal du conseil d'Administration du 16 novembre 2021

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Retour sur la commission permanente : M. MARCOS revient sur les précisions apportées au décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020 : l'instruction systématique par la commission permanente des questions soumises au conseil d'administration est supprimée. La commission permanente ne peut être créée qu'à la seule condition de lui déléguer des compétences. Au précédent conseil d'administration, la délégation n'a pas été retenue. M. MARCOS propose de confier le rôle consultatif qu'avait la commission permanente à un groupe de travail, notamment au moment de choix à faire pour la DGH.

### AFFAIRES FINANCIERES

- Budget exercice 2022 LYCEE PROFESSIONNEL  
C'est un budget en baisse (- 45 752,90 € en dépenses et – 57 096,36 € en recettes). Le DATAI (56000€) n'est plus un service du LP mais un budget annexe avec son propre budget (séparation des réserves pour éviter les pénalités sur les dotations).  
Le budget est présenté avec un déficit corrigé des amortissements de 27 778,94 €, (- 27 670,38 € en 2020). La réfaction sur la dotation de fonctionnement a été reconduite. Elle est appliquée sur les fonds de roulement trop élevés présentés au dernier compte financier. La Région a pris l'engagement de compenser cette réfaction indûment appliquée par une dotation complémentaire en juin prochain d'environ 22 000 € à réaffecter sur le financement des crédits pédagogiques.  
Concernant les crédits pédagogiques, les recettes liées à la taxe d'apprentissage ne sont pas inscrites au budget. Elles sont ajoutées en septembre, après le versement des montants en juin et juillet. Ces recettes sont en baisse importante depuis 2020.  
Les recettes peuvent être complétées par des dotations complémentaires d'équipement (région). Seules les demandes liées aux ouvertures de filières sont prises en compte pour l'instant.  
Dans un budget contraint, pour assurer une stabilité de la dépense liée aux activités pédagogiques, l'établissement propose de compenser la charge de la maintenance pédagogique dont les copieurs par un transfert de 10 % des crédits alloués aux matières. Il s'agit du rétablissement d'un partage des charges pratiqué dans les anciens budgets.  
L'établissement propose d'affecter 117€ par élève (la dotation de la région est de 81 € pour les filières générales dont 40 € de fonctionnement).

Pour réaliser l'équilibre budgétaire, il conviendra de prélever sur les fonds de roulement de l'établissement, ce qui maintiendra le nombre de jours de fonds de roulement à 102 jours (sans DATAI)

Le budget de l'UT 09-31 (Unité territoriale du CFA) est prévu en hausse (+ d'apprentis). La section d'apprentissage apporte 9 000 € de recettes contribuant à la logistique de l'établissement.

Les recettes du service de la Restauration et de l'hébergement sont en forte baisse (- 55 357,06 €), ce qui porte à conséquence sur la contribution du Lycée Professionnel aux frais de maintenance liées à la restauration ou l'internat.

Mme Dugué demande si la baisse des crédits pédagogiques a un impact sur le fonctionnement des enseignements et notamment la sécurité des machines.

Mme DE JAEGER répond que le budget présenté évoluera tout au long de l'année par Décision budgétaire modificative. M. MARCOS précise que toute demande complémentaire sera étudiée. Pour l'instant, l'établissement ne peut inscrire que les crédits indispensables pour le fonctionnement en regard des dotations et subventions accordées à ce jour.

<b>BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022</b>						
	OUVERTURES DE CREDITS		PREVISIONS DE RECETTES		RESULTAT 2021	RESULTAT 2022
	2021	2022	2021	2022		
Activité pédagogique	129 791,08 €	114 890,10 €	94 381,08 €	65 038,70 €	-35 410,00 €	-49 851,40 €
Vie de l'élève	244 048,81 €	245 511,41 €	244 048,81 €	245 511,41 €	0,00 €	0,00 €
Administration et logistique	128 248,79 €	151 291,33 €	139 530,75 €	165 671,23 €	11 281,96 €	14 379,90 €
Total services généraux (1)	502 088,68 €	511 692,84 €	477 960,64 €	476 221,34 €	-24 128,04 €	-35 471,50 €
Restauration et hébergement	356 958,25 €	301 601,19 €	356 958,25 €	301 601,19 €	0,00 €	0,00 €
Bourses nationales	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €	168 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D.A.T.A.I	56 000,00 €	Budget annexe	56 000,00 €	Budget annexe	0,00 €	0,00 €
Total services spéciaux (2)	580 958,25 €	469 601,19 €	580 958,25 €	469 601,19 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 083 046,93 €</b>	<b>981 294,03 €</b>	<b>1 058 918,89 €</b>	<b>945 822,53 €</b>	<b>-24 128,04 €</b>	<b>-35 471,50 €</b>

Vote : 17 voix pour – 0 absence – 0 contre

- Vote critères de ventilation des charges communes :

### ratio part nbre d'élèves dans le Lycée

		part élève/grand lycée
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	1407	68,87%
LYCEE PROFESSIONNEL	636	31,13%
<b>TOTAL</b>	<b>2043</b>	

### clés de répartition Ratio superficie

	Bâtiments en m2	%
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	24851	72,48%
LYCEE PROFESSIONNEL	9436	27,52%
<b>TOTAL</b>	<b>34287</b>	

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Vote délégation au chef d'établissement pour la passation des commandes :

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Découpage des forfaits restauration : le forfait des demi -pensionnaires et internes étant annuel, le découper permet un paiement fractionné, voire un changement de régime. Il est proposé de découper les 176 jours d'hébergement en 3 périodes :
  - 69 jours de janvier à avril
  - 41 jours de mai à juillet
  - 66 jours de septembre à décembre

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Budget exercice 2022 DATAI

Ce service était géré jusqu'à présent en service spécial dans le budget du lycée professionnel (les adhésions financent le fonctionnement de ce budget). Les réserves du DATAI reversées par tous les anciens établissements gestionnaires sont importantes (386 618 €). De ce fait, le niveau du fonds de roulement global du Lycée Professionnel est très élevé (242 jours de fonds de roulement). En conséquence, la région applique une réfaction sur la dotation du Lycée professionnel de 19 %.

Pour éviter que le lycée professionnel ne soit pénalisé, l'établissement peut avec l'accord de son conseil d'administration, décider de créer un budget annexe, l'action mutualisée et la gestion de missions particulières le justifie. Ce budget est viable puisqu'il s'autofinance par le produit de ses adhésions.

Le DATAI ne sera plus intégré dans le budget principal, il fait l'objet de délibérations distincte, il aura son propre compte financier, soumis au vote des membres du Conseil d'Administration du lycée Professionnel qui reste l'entité support.

**SERVICE GENERAL - DATAI : D.A.T.A.I. - LP STEPHANE HESSEL**

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation			Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé			Domaine	Activité	Compte	Libellé	
FONGTI		FONCTIONNEMENT		56 000.00	RESPRO			RESSOURCES PROPRES	56 000.00
	0AFFRANCH	AFFRANCHISSEMENT		300.00		0ADHESION	730	Transferts d'étab. ou coll. pub	56 000.00
	0ASSURANC	ASSURANCE		21 600.00					
	0CARBURAN	CARBURANT		1 000.00					
	0DEPDIVER	DEPENSES DIVERSES		1 000.00					
	0FOURADMI	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 000.00					
	0MADLOCAU	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX		7 660.00					
	0MAINTENA	MAINTENANCE		7 000.00					
	0MATERIEL	MATERIEL		1 440.00					
	0TELEPHON	TELEPHONE		5 000.00					
Total du service				56 000.00	Total du service				56 000.00
Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A				

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

- Vote délégation au chef d'établissement pour la passation des commandes :

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

**CONTRATS ET CONVENTIONS :**

- Convention versement subvention Association Sportive UNSS : L'Association sportive permet aux élèves volontaires de découvrir la pratique du golf. Pour participer au fonctionnement de cette opération, le lycée professionnel a ouvert 1 840 € de crédits pour l'année 2021. Après justificatifs, l'association a utilisé la somme de 970.50 €. La convention fixe les conditions de versement de cette subvention

Vote : 17 voix pour – 0 absentions – 0 contre

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Questions des représentants des enseignants :**

**Question 1 - Chauffage :** *En début de semaine dernière, les températures des salles des secteurs D (et à moindre mesure celles du secteur CH) ainsi que les salles des professeurs du LP étaient très basses : lundi 29/11, il faisait 10,8°C dans la salle D.104 à 8h28, 8 °C à 9h10 dans la salle des professeurs et 13,8°C dans la salle de la photocopieuse. Aucun chauffage allumé dans les salles où ont eu lieu les conseils de classe. De manière générale, la question des températures reste problématique en début et fin de journée ainsi que le mercredi après-midi. Ces conditions ne sont pas acceptables pour permettre de suivre des cours dans de bonnes conditions. Quelles solutions peuvent être apportées (dans l'immédiat et à long terme) ? Les travaux vont bientôt commencer dans le secteur D. Ne peut-on pas, dès maintenant, attribuer d'autres salles aux enseignants ?*

Réponse de M. MARCOS : Dalkia, le mainteneur du chauffage, a été saisi du problème lundi 29 novembre. L'entreprise est intervenue dans les délais contractuels le lendemain et a résolu le problème qui était lié aux travaux. Si les problèmes persistent en salle des professeurs, Dalkia s'est engagé à mettre des radiateurs indépendants du circuit de chauffage.

**Question 2 - Sanitaires** : Les toilettes du secteur D (à côté de la salle des professeurs) ainsi que celle du secteur CE sont fermées : pas de toilettes à proximité et donc pas non plus la possibilité de se laver les mains (gestes barrières primordiaux).- Dysfonctionnements dans celles des secteurs CE et CH : propreté, manque de papier, de savons, d'essuie-mains. Les pauses entre les cours sont trop courtes pour rechercher des toilettes disponibles dans tout le lycée. De plus, il y a beaucoup de monde (élèves et enseignants) qui attendent leur tour. La solution que malheureusement certains ont trouvée est de moins boire dans la journée ce qui peut mettre en danger la santé des personnes. Serait-il possible d'ouvrir au moins 1 toilette par secteur et par étage ? Pour chaque toilette ouverte, pourrait-on vérifier qu'elle soit propre, approvisionnée en papier toilette, savon et en gel hydro alcoolique ?

Réponse de M. MARCOS : les toilettes du secteur D ont été rouverts, une entreprise mandatée par la région interviendra ce mercredi 08 décembre pour celles du secteur CE (intervention sur les réseaux d'évacuation). Concernant la propreté et les recharges des distributeurs, cette opération est réalisée chaque jour mais la fréquentation est élevée et le nombre de toilettes est insuffisant. Beaucoup d'agents sont absents (10 depuis lundi 6 décembre, 8 en moyenne les semaines précédentes). La région est saisie de ce problème. (demande toilettes mobiles supplémentaires lors de la prochaine phase de travaux début 2022)

**Question 3 - Salles** : Certaines salles sont encore mal nettoyées, les distributeurs de gel hydro alcoolique sont vides et il manque des lingettes.- Les manivelles pour ouvrir les stores des salles B.002 et B.003 sont cassées depuis la rentrée. Comment résoudre ce problème récurrent de propreté des salles ? Quand les manivelles seront-elles changées ?

Réponse de M. MARCOS et M. CAPUS : Pour éviter la dispersion des moyens humains (trop de changements de secteur en fonction des absents) et pour valoriser leur travail, chaque agent est désormais affecté à un secteur et notifie son passage sur un tableau au dos des portes des salles. Il arrive qu'une salle soit nettoyée le matin et dégradée dans la journée, d'où l'impression qu'en fait la salle n'est pas entretenue. Il convient de vérifier le passage des agents et signaler toute anomalie à M. GIRAUDO ou Mme DE JAEGER. Compte tenu du manque d'agents, il est plus que jamais important que les professeurs fassent respecter la bonne tenue des salles.

**Question 4 - Clés** : Il manque des clefs pour les salles de nombreux secteurs ce qui oblige les enseignants à faire d'innombrables allers-venues pour récupérer les clefs à la loge et les ramener ensuite. Pourrait-on avoir chacun une clé à l'année pour chaque salle de notre EDT ?

Réponse de M. MARCOS : Il est impossible de donner un trousseau de plusieurs clés à chaque professeur. Le budget ne nous le permet pas. L'établissement a inscrit sur le budget 2022, le projet d'unifier les barilletts de porte sur les salles banalisées.

**Question 5 : Port du masque, gel hydro alcoolique à l'entrée du lycée** : Encore trop d'élèves ont le masque mal positionné (ou même enlevé) à l'intérieur des bâtiments. Serait-il possible de faire une action plus persuasive pour faire respecter cette règle sanitaire ? Pouvez-vous réinstaller les distributeurs de gel hydro alcoolique à l'entrée du lycée ?

Réponse de M. MARCOS : Les familles ont reçu un mail pour rappeler le protocole en vigueur. La vie scolaire distribuera à nouveau des masques dans l'intention de rappeler l'importance des gestes barrière. En cas de problème avec un élève, il faut le signaler au proviseur ou proviseur-adjoints, la famille fera l'objet d'un appel téléphonique particulier, qui peut être contrainte à venir chercher son enfant.

**Question 6 : Horaires des réunions et conseil de classe** : Serait-il possible d'éviter les réunions tardives et les conseils de classe à 19h car certains collègues et élèves délégués habitant loin du lycée rentrent très tard chez eux et/ou ont de très longues journées de travail ?

Réponse de M. MARCOS : il s'agissait de répondre à la fois à une demande des parents qui demandaient un horaire après 18 h et la volonté de ne pas supprimer de cours. Cette proposition semble être le meilleur compromis.

**Question 7 : Autorisations parentales pour les sorties scolaires** : Pourrait-on faire remplir une autorisation de sortie à l'année plutôt que de le faire pour chaque visite ?

Réponse de M. MARCOS : Une autorisation générale ne peut s'entendre que pour les sorties obligatoires sur le temps scolaires. Toutes autres sorties doit faire l'objet d'une autorisation des parents à l'aide d'un document qui précise la spécificité de la sortie, les horaires, et engage la responsabilité des parents.

**Question 8 - Marché de Noël de la voie professionnelle** : 12 établissements de l'académie seront présents au marché de Noël du rectorat afin de proposer un stand de leur production pour les achats de Noël. La présence du LP aurait pu être l'opportunité de mettre en valeur les filières de notre établissement. Pourquoi le LP S. Hessel n'y participe pas ? - L'établissement n'est pas tenu au courant ? - Est-ce un choix de la direction ? Des enseignants ? de ne pas y participer ?

Réponse de M. MARCOS : L'établissement n'a pas été sollicité et n'a aucune information à ce sujet. M. Van Den Berghe précise qu'il a appelé le rectorat qui n'avait aucune information à ce sujet. M. VIGNAL pense qu'il s'agit peut-être d'une représentation d'établissements lauréats de concours. En tous cas, chaque fois que l'établissement est sollicité et que l'opération présente un intérêt particulier, il en informe les équipes pédagogiques. Mais il y a beaucoup de propositions.

### **Questions des représentants des AESH :**

**Question 1** : *Pourrait-on avoir une salle de pause et de restauration chauffée et équipée (avec micro-ondes, proche d'un point d'eau et proche de la salle des ordinateurs du bâtiment D).*

Réponse de M. MARCOS : le secteur D est impacté par des travaux importants pour une longue durée. Il existe une salle de repos équipée entre la salle F12 et la cafeteria.

**Question 2** : *Peut-on rendre systématique le fait que lorsqu'un événement (intervention pour sensibilisation au handicap, ou autre type d'intervention...) rend la présence de l'AESH en cours non souhaitée, ce dernier puisse être informé à l'avance (dans la mesure du possible) afin que l'on n'ait pas à lui demander de sortir de la salle de classe devant les élèves et afin également qu'il puisse réorganiser son emploi du temps.*

Réponse de M. CAPUS : Cet incident s'est produit lors d'une séance qui était un temps d'échange exceptionnel, sans adulte. M.CAPUS précise qu'il a diffusé l'information sur Pronote qui ne touche pas les AESH. Il s'en excuse et corrigera cet oubli si l'évènement se reproduit.

### **Questions diverses des représentants des parents d'élève :**

**Question 1** : *demande de mettre au vote les propositions de modification de l'indemnisation des frais de remboursement de stage déjà évoquées dans les questions diverses du CA de octobre ,à savoir: extension des prises en charge de repas à l'extérieur des restaurants et revalorisation de celle-ci, indemnisation forfaitaire kilométrique pour des stages qui ont lieu hors du département.*

Réponse de M. MARCOS et Mme DE JAEGER : le conseil d'administration de l'EPL a établi un règlement dans le respect des dispositions réglementaires. Il fixe, dans la limite des crédits disponibles, le montant d'une allocation versée aux familles ou le cas échéant aux élèves majeurs. Dans cette contrainte budgétaire, chaque fois que c'est possible, l'établissement propose à l'élève un hébergement dans un autre établissement. Dans ce cas le règlement se fait entre établissements.

Concernant les repas, si ce mode d'hébergement est impossible, l'allocation versée par la famille est calculée par différence entre le prix du repas facturé pour sa restauration et le montant du prix du repas pratiqué par l'établissement scolaire d'origine (3,12 €) déduit du forfait restauration).

Il s'agit d'une indemnisation et non d'un remboursement intégral dans une enveloppe contrainte accordée chaque année par le Rectorat. Ce complément est fixé à 2 €.

Les dépenses de transport des élèves sont remboursées sur justificatif, sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe au tarif en vigueur et limitées à l'Académie. Les demandes de stage hors de l'académie sont étudiées par le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Concernant l'extension des prises en charge à l'extérieur des restaurants, la demande est liée à une situation exceptionnelle vécue pendant le confinement. Le chef d'établissement peut prendre une décision exceptionnelle sur demande de la famille. Par contre, la règle générale interdit la prise en charge de tickets de course en supermarché effectués par l'élève.

**Question 2- revoir le protocole de validation des comptes rendus du CA** pour éviter une diffusion aux absents avant que les présents aient consulté et validé la proposition de rédaction. En effet l'expédition d'un compte rendu non approuvé par les différents représentants au CA rend presque caduque l'envoi d'une version définitive même si celle-ci a été approuvée par tous les membres pour la raison que les gens ne lisent généralement pas deux fois un compte rendu, quand bien même il aurait été modifié. Nous souhaiterions revoir ensemble la temporisation de cet "évènement".

Réponse de M. MARCOS : le procès verbal du Conseil d'Administration est un acte administratif, la procédure est réglementée par voie de circulaire : il est établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est envoyé à tous les membres du conseil et corrigé en séance.

**Question 3 - un colloque de la restauration collective Bio et régionale d'Occitanie a lieu le 08/12 à Lisle Jourdain.**

*Dans le cadre de la création de la commission cantine et pour étayer la réflexion sur l'alimentation, il nous apparaît intéressant que le lycée y envoie un représentant pour recueillir des informations et des expériences sur lesquelles s'appuyer pour se mettre en accord avec la loi Egalim sur la restauration collective. Est-ce que cela est prévu?*

Réponse de M. MARCOS : très difficile puisque pendant leur absence, les cuisiniers ne sont pas remplacés. M. MONAMY représentant la Région a informé les membres du conseil d'Administration du LGT que la Région mettra prochainement en place une brigade de remplacement pour faciliter les départs en formation.

LE PROVISEUR  
D.MARCOS